

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°28668 en date du 07/08/2026, le Président de Limoges Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, conformément au code de l'environnement, pour la modification n°2 (instauration d'emplacements réservés, créations et modification d'orientations d'aménagement et de programmation, instauration d'un phasage des ouvertures à l'urbanisation des zones à urbaniser) et les révisions allégées n°7 (réduction d'un espace vert d'intérêt paysager et création d'une orientation d'aménagement et de programmation sur le secteur du Grand Theil), n°9 (création de deux secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées sur le Domaine de Juillac) et n°10 (reclassement d'une zone naturelle en zone urbaine afin de permettre l'implantation de VYV3 Cœur d'Aquitaine) du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Limoges. Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES. (Tél. : 05 55 10 66 85 ; courriel : urbanisme-plu@limoges-metropole.fr)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. René GRONEAU, géographe, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du 8 juillet 2026.

DURÉE DE L'ENQUÊTE

Limoges Métropole informe que l'enquête publique se déroulera du **vendredi 28 août 2026 au mercredi 30 septembre 2026** inclus soit pendant 34 jours consécutifs.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément à l'article R.153-8 du code de l'urbanisme et aux articles L.123-6 et R.123-8 du code de l'environnement. Il comprend notamment : une note de présentation non technique des projets d'évolution du PLU, les actes administratifs inhérents aux procédures, les notices de présentation des projets (lesquelles comprennent entre autres des informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête), les avis conformes de la Mission régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ne soumettant pas les procédures à évaluation environnementale et ceux des personnes publiques associées et des organismes consultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier papier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public :

- Dans les locaux de la mairie de Limoges situés au **31, avenue Baudin, 87000 LIMOGES**, du **lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00** ;
- Au siège de Limoges Métropole, (siège de l'enquête publique), situé au **19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES**, du **lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**.
- À la mairie annexe de Landouge, située au **3, rue du Mas-Bilier, 87100 LIMOGES**, soit le **lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**.
- À la mairie annexe de Beaune-les-Mines, située au **154, avenue Georges Guingouin, 87280 LIMOGES**, soit le **lundi de 13h30 à 17h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00**.

Ce dossier sera également consultable sur **les sites internet de la commune de Limoges** (<https://www.limoges.fr>), **et de Limoges Métropole** (<https://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « les concertations citoyennes et enquêtes publiques »). Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Limoges Métropole.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations :

- Sur des registres tenus à la disposition du public dans les lieux précités où le dossier papier sera tenu à la disposition du public ;
- Par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Limoges Métropole, 19, rue Bernard Palissy, 87000 LIMOGES ;
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-unique-limoges@limoges-metropole.fr Les observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr/>, onglet « les concertations citoyennes et enquêtes publiques »).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le **vendredi 28 août de 9h00 à 12h**, le **mercredi 9 septembre 2026 de 14h30 à 17h00**, et le **mercredi 30 septembre 2026 de 14h30 à 17h00** au siège de Limoges Métropole, ainsi que le **mercredi 16 septembre de 9h00 à 12h00** à la mairie annexe de Landouge.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Approbation de la modification n°2 et des révisions allégées n°7, n°9 et n°10 du Plan local d'urbanisme de la commune de Limoges par des délibérations distinctes du Conseil communautaire de Limoges Métropole.